

2.6

La région d'Annecy

2.6.1

L'Albanais

Un territoire à dominante rurale, situé entre Annecy et Aix les Bains, limité à l'Est par les contreforts du Semnoz et à l'Ouest par la montagne du Gros Foug.

- Une région bien desservie par les infrastructures routières : l'A41 avec un échangeur à Alby sur Chéran, la RN201 et la RD910,
- Elle développe une économie solide qui s'appuie à la fois sur une agriculture laitière et une activité industrielle orientée vers la grande industrie (Salomon, Téfal, Nestlé, etc.)
- Bénéficiant de la proximité d'Annecy et d'Aix-les-Bains, elle montre une croissance démographique soutenue au cours des dernières années, mais reste dépendante de ces agglomérations en matière culturelle ou de services, du fait de son sous-équipement tertiaire. L'expansion de



Rumilly

l'agglomération d'Annecy conduit dans ce secteur, à des difficultés à maîtriser l'urbanisation.

- Elle dispose d'un environnement de qualité, rehaussé par la proximité des lacs d'Annecy et du Bourget, qui s'accompagne d'une grande sensibilité au regard du projet, en particulier pour le Piémont du Semnoz.

Perspectives de développement socio-économique

- Un tissu de grandes industries très performantes avec le regroupement probable des activités du groupe Salomon sur Rumilly.
- La récente construction d'un lycée à Rumilly est un atout important pour le développement du secteur.
- Des coûts fonciers moindres susceptibles d'accélérer la délocalisation d'entreprises annéciennes et des disponibilités foncières importantes et de qualité en continuité des zones industrielles existantes.
- Des potentialités touristiques avec le tourisme vert, la mise en valeur du Chéran.

Projets d'aménagement connus

- Le nouveau lycée de Rumilly, dont la mise en service entraînera une diminution importante du volume de déplacements ferroviaires liés aux migrations des lycéens.

Principaux enjeux liés à l'arrivée du projet

- Impacts sur un paysage de qualité et valonné.

➡ L'insertion de l'infrastructure nouvelle devra être particulièrement soignée,

- Devenir de la gare de Rumilly et de la ligne ferroviaire existante.

➡ L'accessibilité ferroviaire à la gare Savoie Dauphiné mais aussi aux autres principales gares desservies par T.G.V. (Aix, Annecy) et le maintien voire le développement des dessertes de proximité constituent un enjeu fort dans ce secteur.

2.6.2

L'agglomération annécienne

Un territoire à dominante urbaine directement concerné par le tracé du projet et qui devra à terme, bénéficier d'une amélioration d'accessibilité, tant à l'échelle des déplacements quotidiens ou du sillonn alpin par le développement des TERGV, qu'à l'échelle régionale, vers Lyon, ou nationale et internationale vers Paris et l'Europe du nord, le midi et l'Espagne, Turin et l'Italie.

Une image forte liée à la qualité du site pour la 4^e agglomération de la Région Rhône-Alpes mais une situation excentrée par rapport au département.

- Annecy offre une qualité de vie reconnue, bénéficiant d'un site naturel exceptionnel et d'une vie culturelle particulièrement riche.
- La croissance démographique de l'agglomération est forte, mais le coût élevé du foncier et des logements se traduit par un parc de logements sociaux insuffisant et une urbanisation périphérique mal maîtrisée.
- Du point de vue économique, elle dispose d'un tissu administratif et tertiaire développé, et d'une industrie dynamique s'appuyant sur une main d'œuvre compétente.
- Un pôle universitaire en développement mais encore insuffisant.
- Les liaisons ferroviaires sont de qualité médiocre.
- D'une manière générale, les relations avec le nord du département s'avèrent insuffisantes.



L'agglomération annécienne

Perspectives de développement socio-économique

L'affirmation de la place d'Annecy dans le Sillon Alpin passe par la connexion aux grands réseaux de transports modernes qui devront permettre :

- une meilleure accessibilité à l'aéroport de Satolas offrant des complémentarités avec le pôle international de Genève, et à la métropole lyonnaise,
- le renforcement de la structuration en réseaux de villes des principaux pôles urbains de ce territoire, Grenoble, Chambéry, Aix les Bains, Genève, grâce à l'amélioration des liaisons ferrées qui sont aujourd'hui de mauvaise qualité.

La part des déplacements ferroviaires dans le sillon alpin s'élève à environ 4 % des déplacements tous modes. Elle apparaît anormalement faible par rapport à la moyenne régionale qui s'établit autour de 10 %, alors que les échanges inter-cités entre ces villes moyennes atteignent des volumes similaires à ceux du périurbain lyonnais.

Les perspectives de développement reposent plus particulièrement sur :

- le renforcement des activités tertiaires,
- le développement du tissu industriel, de la formation universitaire et la création d'un pôle de recherche,

Elles devront également s'appuyer sur :

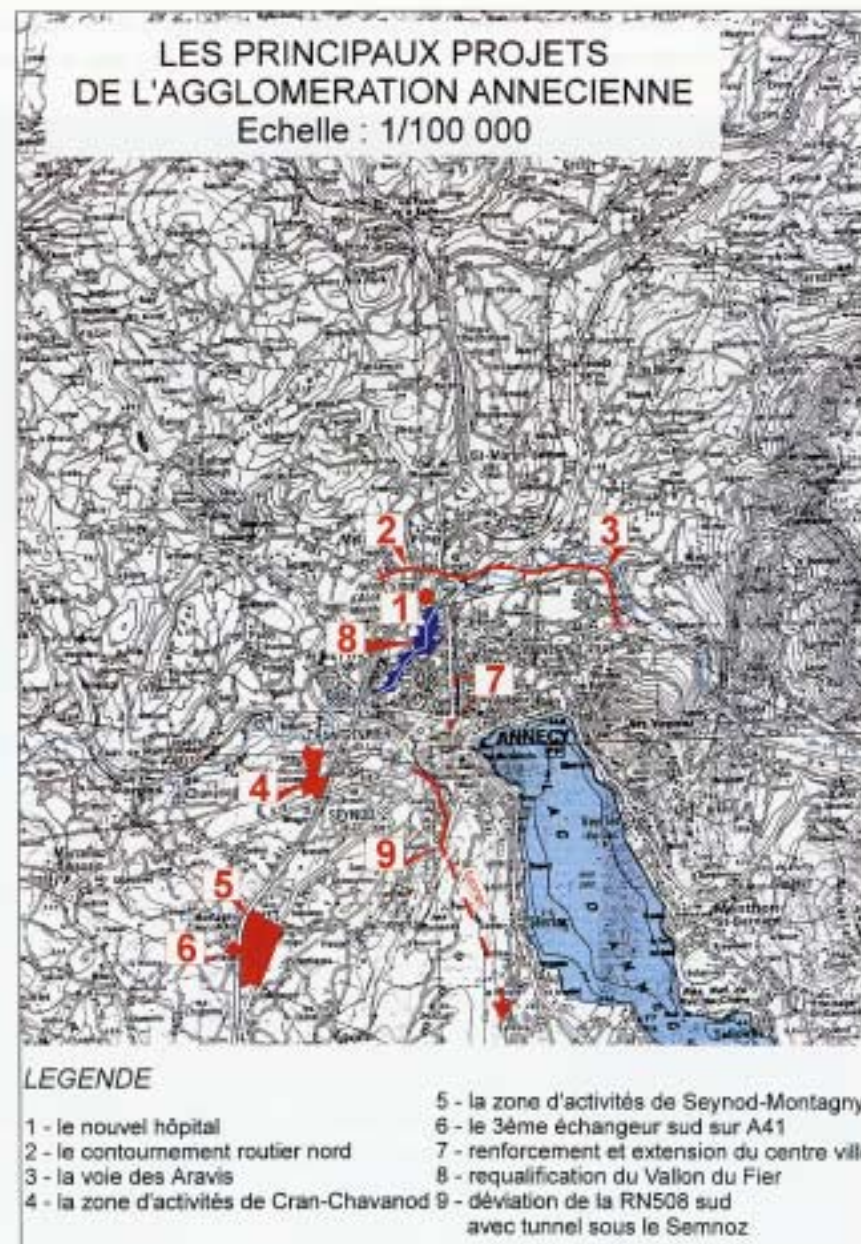
- la mise en œuvre d'un système de transport en commun performant pour l'ensemble de l'agglomération,
- la diversification de l'offre de logements et la maîtrise du foncier.

Les principaux enjeux liés à l'arrivée du projet

- la desserte TGV d'Annecy : la qualité des missions desservant Annecy, origines-destinations et fréquences conditionnent les impacts du projet en termes de développement économique et rayonnement régional et national,
- le positionnement de la gare Savoie-Dauphiné et la qualité de son accessibilité routière, ferroviaire et TC : ils doivent permettre un accès direct et performant à la ligne internationale,
- le confortement et le développement du tourisme sur le bassin annécien, et ce plus particulièrement l'hiver,
- la mise en œuvre d'une politique TER en complément à la ligne LGV, essentielle à un développement équilibré du territoire (des lignes TER à destination du Chablais et de la Vallée de l'Arve renforceraient pour l'agglomération son rôle de pôle de correspondance de dessertes régionales TER à destination de Genève, Chambéry, Lyon et Grenoble et conforteraient son rôle au niveau régional),
- le renforcement du réseau des villes du sillon alpin.

Projets d'aménagement connus

- Nouvel hôpital
- Zones d'activités de Cran-Chavanod et de Seynod-Montagny
Renforcement et extension du centre-ville à proximité immédiate de la gare (Clos Courrier, Quartier Galbert : commerces, bureaux, services et 500 logements pour chacun des projets)
- Révision ponctuelle du Schéma Directeur du District de l'Agglomération Annécienne
- Requalification du vallon du Fier
- Développement du réseau TC (avec lignes TCSP envisagées à terme)
- 3^{ème} échangeur sur A41 au sud de l'agglomération (au sud de Seynod et à proximité des projets de zones d'activités de Cran-Chavanod et Seynod-Montagny)
- Contournement routier nord et voie des Aravis (travaux en cours)
- Aménagement de la RN 508 sud avec tunnel sous le Semnoz (à long terme)



Le tableau suivant propose une appréciation succincte de la compatibilité des principaux projets recensés (liste non exhaustive qui sera complétée suite à la consultation avec les contributions des collectivités locales et des acteurs socio-professionnels et associatifs) dans le secteur avec le projet de LGV :

PROJET	HORIZON	MAÎTRE D'OUVRAGE	COMPATIBILITÉ
Nouvel hôpital d'Annecy	Mise en service 2002	Centre hospitalier de la région annécienne	Projet contigu au contournement nord d'Annecy et situé à proximité de la LGV, il apparaît compatible avec le projet avec la LGV et ne nécessitera pas d'adaptations particulières dues à la LGV : projet très avancé qui présente un caractère d'antériorité. Le projet pourrait éventuellement induire des contraintes sur la LGV en matière de dispositifs de protection contre le bruit. Possibilité d'une valorisation minime et indirecte de l'hôpital si la LGV était accompagnée d'un développement des TER permettant, avec un réseau de transports collectifs urbains performant, un accès facile depuis tout le département au nouveau site hospitalier.
Contournement routier nord	1999	Etat	Les travaux viennent de débiter, le projet est compatible avec la LGV, il a été étudié de façon à permettre, par des mesures conservatoires, le passage ultérieur de la LGV. Le projet induit des contraintes géométriques sur la LGV, en plus des contraintes déjà occasionnées par l'occupation de l'espace dans ce secteur stratégique de l'agglomération annécienne (autoroute, nouvel hôpital, Fier, usines, voiries, ...), pas de synergie ou de valorisation possibles.
Voie des Aravis	1999	Conseil Général	Travaux en cours. Aucune interférence ni synergie avec la LGV.
Zones d'activités de Cran-Chavanod	Début de commercialisation envisageable en 1998 (procédure de ZAC en cours - PAZ et RAZ déjà réalisés)	District de l'agglomération annécienne	Zone d'une cinquantaine d'hectares. Ce projet est concerné par les fuseaux d'études Est et jumelage A41. La LGV peut partiellement s'adapter au projet de zone d'activités. Les deux projets induisent des contraintes mutuelles et des adaptations négatives au projet de zone d'activités seront nécessaires. Pas de synergie ou de valorisation possible.
Zones d'activités de Seynod-Montagny	Horizon de commercialisation relativement lointain et probablement après un remplissage significatif de la zone de Cran-Chavanod	District de l'agglomération annécienne	État actuel du projet : réserves foncières en cours et classement en ZAD dans les POS. Ce projet est concerné essentiellement par le fuseau d'études de la variante jumelage A41 et dans une moindre mesure par celui de la variante est. Risque d'incompatibilité si ce problème potentiel n'était pas traité à temps. Pas de synergie ou valorisation possibles.

PROJET	HORIZON	MAÎTRE D'OUVRAGE	COMPATIBILITÉ
3ème échangeur sud sur l'autoroute A41	Horizon de réalisation pas encore connu et lié en partie au lancement de la zone de Seynod-Montagny ; pourrait toutefois se situer dans les toutes prochaines années	AREA	Projet localisé au sud de Seynod, raccordé à la RN201 et desservant directement la zone de Seynod-Montagny, il est concerné par le fuseau d'étude de la variante jumelage A41 de la LGV, il est encore temps de rendre compatible les deux projets mais la réflexion correspondante devrait être engagée à court terme car la géométrie du projet d'échangeur est en cours de définition.
Renforcement et extension du centre ville à proximité immédiate de la gare	Lancement à court terme	Commune d'Annecy	Il s'agit des projets du Clos Courier (secteur contigu à l'extrémité nord-est de la gare) et du quartier Galbert (suite au départ du 27ème bataillon de chasseurs alpins), les conditions de desserte de la gare seront modifiées par ce projet, la LGV renforcera directement la gare SNCF et donc de façon plus globale tout le quartier environnant.
Révision du schéma directeur de l'agglomération annécienne	Procédure en cours dont l'achèvement pourrait avoir lieu sous deux ans	District de l'agglomération annécienne	L'actuel schéma directeur avait été bâti sur la base d'un passage de la LGV par l'actuelle gare SNCF (sa révision était prévue en cas contraire), la révision actuelle est totalement indépendante de la LGV, pas de synergie ou de valorisations possibles.
Requalification du val-lon de Fier	Premiers travaux avant l'horizon 2000 (études préalables déjà faites, études opérationnelles en cours)	District de l'agglomération annécienne	Le secteur touché par la LGV est celui des gorges du Fier situé à l'aval de l'agglomération et pour lequel ne sont prévues que des actions ponctuelles et légères (parkings, aires de pique-nique, cheminements piétons...). Ce projet est compatible avec la LGV, indépendamment des forts impacts que pourrait entraîner un passage à l'air libre de la LGV dans ce secteur touristique et de qualité, l'essentiel du projet de requalification du val-lon de Fier se situe au cœur de l'agglomération et n'est pas touché par la LGV. Pas de synergie ou valorisation possibles.
Réseau de transports en commun en site propre (TCPB)	Inconnu, mais démarche probablement par phases et sur le long terme	District de l'agglomération annécienne	Etude globale déjà réalisée ; sur cette base le district pourrait prochainement effectuer des choix et prendre des décisions, la mise en souterrain de la ligne SNCF le long de l'avenue de Brogny est un élément positif qui pourrait permettre de réaliser en surface une ligne TCSP sur un axe majeur de l'agglomération, synergie possible puisqu'un réseau TCSP favorisera l'accès à la LGV, sous réserve de maintenir l'accessibilité VP.
Réflexions DVA et PDU	Horizon du DVA : 1998	Etat pour DVA	L'Etat a engagé une réflexion DVA devant aboutir à un schéma cohérent à long terme du réseau de voirie structurant, les collectivités locales devront engager une réflexion type PDU obligatoire dans le cadre de la loi sur l'air, ces deux réflexions devront intégrer le renforcement de la desserte de la gare LGV et le positionnement d'une plateforme d'échange multimodale à proximité de celle-ci.
Aménagement de la RN508 avec tunnel sous le Semnoz	Plusieurs décennies	Etat	Aucune interférence ni synergie avec la LGV.

2.6.3

L'espace intermédiaire entre l'agglomération annécienne et le Genevois français : la région de Cruseilles

Un territoire à dominante rurale directement touché par le tracé du projet

- un secteur rural aux paysages de grande qualité qui tire parti de sa situation géographique à mi-chemin entre Annecy et Genève, entre deux pôles urbains dynamiques sur les plans économique et démographique, il présente un environnement de grande qualité avec la montagne du Salève, les Usses, lieux de tourisme vert de qualité,
- il bénéficie d'une excellente desserte autoroutière et routière,



Vue du Col du Mont Sion

- un espace peu peuplé qui souffre d'une pression urbaine entraînant un mitage de plus en plus visible sur les pentes du Mt-Sion,
- un relief assez tourmenté peu propice à l'implantation d'activités fortement consommatrices d'espace.

Perspectives de développement socio-économique

Elles sont principalement liées :

- à l'A41 avec le développement de la plate-forme d'activités d'Allonzier-la Caille,
- au développement de la fonction résidentielle entre Annecy et Genève,
- au développement d'un tourisme doux et maîtrisé lié à la proximité du Salève.

Projets d'aménagements connus

- Autoroute A41 entre St-Julien-en-Genevois et Villy-le-Pelloux

Principaux enjeux liés à l'arrivée du projet

- Les impacts sur le paysage et l'environnement, sur un territoire déjà touché par le projet d'autoroute A41, devront faire l'objet d'un traitement soigné.

Le tableau suivant propose une appréciation succincte de la compatibilité des principaux projets recensés (liste non exhaustive qui sera complétée suite à la consultation avec les contributions des collectivités locales et des acteurs socio-professionnels et associatifs) dans le secteur avec le projet de LGV :

PROJET	HORIZON	MAÎTRE D'OUVRAGE	COMPATIBILITÉ
Autoroute A41 Annecy-Genève	2001 Premiers travaux en 1997	ATMB	Le projet est trop avancé pour devoir subir des adaptations qui seraient dues à la LGV, il induit des contraintes géométriques sur la LGV au niveau des diverses intersections possibles.